

## Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 novembre 2007, à laquelle sont présents Madame la conseillère Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Owen LeGallee, Timothy Watchorn, Claude P. Lemire et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Madame la Conseillère Rita O'Donoughue est absente.

À 19h30, Monsieur le Maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### 295.11.07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec l'ajout aux affaires nouvelles le dossier 'internet haute vitesse'.

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2007
- 3 2 3 Discours du Maire sur la situation financière
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 JoAnn Savard : plainte relative aux cueillettes d'ordures et recyclage
- 3 3 2 André Lauzon : plainte relative aux cueillettes d'ordures et recyclage
- 3 3 3 Invitation – Noël 2007
- 3 3 4 Semaine québécoise de réduction des déchets 2007
- 3 3 5 Centraide Laurentides : campagne 2007
- 3 3 6 Musée du ski des Laurentides : bulletin oct. 2007
- 3 3 7 MDDEP : Présentation des modalités du programme ClimatSol
- 3 3 8 MAMR : modifications comptables
- 3 3 9 Lucille Green : remerciements
- 3 3 10 Penny Rose : remerciements
- 3 3 11 Lettre de D. Whissell au Min. des transports : sécurité routière
- 3 3 12 Recyc-Québec : compensation collecte sélective
- 3 3 13 Association des propriétaires du Lac Bouchette : nouvelles du lac
- 3 3 14 Tricentris Express : bulletin octobre 2007
- 3 3 15 Ville de Sainte-Adèle : projet de règlement concernant le plan d'urbanisme
- 3 3 16 P. MacLaurin : nettoyage de fosses septiques
- 3 3 17 Ordre national du Québec : nominations 2008
- 3 3 18 Centre de prévention suicide : demande de financement
- 3 3 19 CRÉ : lacs des Laurentides
- 3 3 20 MAMR : guide de référence : dérogations mineures

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 3 3 21 Association des propriétaires du Domaine Balmoral : rencontre avec Yves Desmarais
- 3 3 22 Plainte – ordures Lac Théodore & réponse
- 3 3 23 Bulletin – villes et villages en santé
- 3 3 24 MAMR : accusé réception – projet d'étude des bassins versants
- 3 3 25 Ville D'Asbestos
- 3 3 26 MAMR : Programme d'infrastructures Québec-municipalités
- 3 3 27 Sûreté du Québec : besoins 2007-2008
- 3 3 28 L'Ombre-elle : demande de financement
- 3 3 29 Santé et sécurité publique : semaine de prévention de la toxicomanie 2007
- 3 3 30 MAMR : principes comptables PCGR
- 3 3 31 MRC des Pays-d'en-Haut : SQ-manque d'effectifs policiers
- 3 3 32 Lettres – 138 et 155, Riverview
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Liste des personnes endettées envers la municipalité
- 3 5 2 Politique de rémunération des cadres
- 3 5 3 Droits supplétifs
- 3 5 4 Nomination des maires suppléants
- 3 6 **Réglementation**
- 3 6 1 Avis de motion – Règlement de taxation 2008
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 2 **Personnel**
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 SQ – demande d'un service adéquat
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1 Avis de motion – amendement au règlement 328 – circulation et stationnement
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 Personnel
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Lettre d'entente pour l'hiver 2008
- 5 4 **Réglementation**
- 6 **ENVIRONNEMENT**
- 6 1 Rapports mensuels du directeur
- 6 2 Personnel
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Paiement progressif numéro 2 – travaux réseaux d'eau potable Alpino, Bastien, Beaulieu et Salzbourg
- 6 3 2 Télémétrie réseau d'eau potable du Village
- 6 3 3 Télémétrie réseaux d'eau potable Alpino, Bastien, Beaulieu, Salzbourg
- 6 3 4 Intégration de la télémétrie des réseaux d'eau potable
- 6 3 5 Acquisition d'équipement pour la transmission de données
- 6 3 6 Gelco – décompte numéro 3
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1 Avis de motion – contrôle des fosses septiques
- 7 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de l'assemblée du CCU
- 7 2 **Personnel**
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Municipalisation des rues du Sommet, du Vallon, de la Clairière
- 7 3 2 Achat de terrain – chemin Baker
- 7 3 3 Municipalisation des rues dans le Domaine Val des Cèdres
- 7 3 4 Dérogation mineure – 11, l'Écuyer
- 7 3 5 Plan de lotissement – Lac Perry, phase I
- 7 4 **Réglementation**

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 7 4 1 Assemblée de consultation – zone 35
- 7 4 2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage 434 qui corrige la grille des usages pour la zone 35

### **8 LOISIRS ET CULTURE SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

- 8 1 1 Rapports mensuels de la directrice
- 8 1 2 Rapport mensuel des comités de la famille et des aînés
- 8 1 3 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
- 8 3 **Personnel**
- 8 4 **Résolution**
- 8 4 1 Triathlons & duatlons 2008
- 8 4 2 Vente d'une partie du lot 36, rang 4
- 8 4 3 Expropriation lot 36-2 rang 5
- 8 4 4 Dossier Basler
- 9 Affaires nouvelles  
Internet Haute vitesse
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

### **296.11.07 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la session ordinaire du 10 octobre 2007 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 10 octobre 2007.

### **297.11.07 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois, en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

**Municipalité de Morin-Heights**

	<b>Total</b>
<b>Du 1er au 31 octobre 2007</b>	
Comptes à payer :	145 300,45 \$
Comptes payés d'avance	914 582,03 \$
<b>Total des achats</b>	<b>1 059 882,48 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	20 460,94 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 080 343,42 \$</b>
Salaires nets	62 263,72 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b>1 142 607,14 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU  
31 OCTOBRE 2007**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2007 et une projection des résultats de fin d'année.

**298.11.07 DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans la prochaine édition d'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité.

**CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2007. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, numérisées et sauvegardées dans le fichier d'assemblée, le directeur général donnera suite à la correspondance.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **299.11.07 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

---

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose au Conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2007;

Considérant que le Conseil a étudié la teneur du dossier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le Directeur général à transmettre tous les dossiers des personnes endettées envers la municipalité dont le solde en souffrance de l'année 2006 est supérieur à 300 \$ ou dont les comptes pourraient être prescrits à la MRC Les Pays-d'en-Haut pour collection et le cas échéant, pour que les immeubles soient vendus pour défaut de paiement de taxes.

Qu'un dernier avis de paiement avant le 20 décembre 2007 soit posté aux propriétaires avant de transmettre le dossier pour collection.

Qu'un avis de rappel soit aussi expédié à tous les propriétaires dont le compte présente un solde impayé supérieur à 400 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à enchérir pour et au nom de la municipalité au moment de la vente pour taxe.

### **300.11.07 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES**

---

Considérant que la municipalité s'est dotée d'une Politique de rémunération des employés cadres depuis 1999;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte la version du 8 novembre 2007 de la Politique de rémunération des cadres annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

### **301.11.07 DROITS SUPPLÉTIFS**

---

Considérant qu'en vertu de l'article 20.1 de Loi concernant les droits sur les mutations immobilières L.R.Q., c. D-15.1 la municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

Considérant que le montant du droit supplétif prévu à l'article 20.4 de la Loi est de 200 \$ sauf lorsque la base d'imposition du droit de mutation qui aurait autrement été payable est inférieure à 40 000 \$, le montant du droit supplétif est égal à celui du droit de mutation.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil décrète qu'un droit supplétif sera imposé lorsqu'une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard d'un transfert d'immeuble.

Toutefois, le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque :

- l'exonération est prévue au paragraphe a) du premier alinéa de l'article 20.
- l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20.

### **302.11.07 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS**

---

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil nomme les maires suppléants pour l'année 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que les mandats des maires suppléants soient révisés de la façon suivante :

Que monsieur le Conseiller Timothy Watchorn assume le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008.

Que monsieur le Conseiller Gilles Coutu assume le poste du 1<sup>er</sup> mai au 30 août 2008.

Que Monsieur le Conseiller Owen LeGallee assume le poste du 1<sup>er</sup> septembre au 30 décembre 2008.

### **A.M. 22.11.07 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2008**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire que le règlement de taxation pour l'année 2008 sera déposé lors d'une prochaine session.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois d'octobre 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **303.11.07 SÛRETÉ DU QUÉBEC – DEMANDE D'UN SERVICE ADÉQUAT**

---

Considérant que le Conseil et d'avis que la patrouille du territoire par la Sûreté du Québec 24h sur 24 est essentielle pour rassurer la sécurité des citoyens;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil demande à la Sûreté du Québec de s'assurer qu'un véhicule patrouille le territoire 24h par jour.

### **A.M. 23.11.07 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee qu'un règlement qui amende le règlement 328 relatif à la circulation et au stationnement sera déposé lors d'une prochaine session.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois d'octobre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **304.11.07 LETTRE D'ENTENTE POUR L'HIVER 2008**

---

Considérant que l'administration désire modifier l'horaire de travail de l'équipe « B » pour l'hiver;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à signer la lettre d'entente avec la SFCP, section locale 3950 pour l'hiver 2008.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, ENVIRONNEMENT**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de septembre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose les comptes rendu des réunions de chantiers afférentes aux travaux sur les réseaux d'eau potable.

**Municipalité de Morin-Heights**

**305.11.07 PAIEMENT PROGRESSIF NUMÉRO 2 – TRAVAUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ALPINO, BASTIEN, BEAULIEU ET SALZBOURG**

---

Considérant le contrat de mise aux normes des réseaux d'eau potable a été octroyé à l'entreprise Centre de pompes Villemaire;

Considérant la recommandation de paiement progressif numéro 2 pour le Centre de pompes Villemaire préparé par Envirosol, Experts conseil;

Considérant la demande de paiement des honoraires de surveillance d'Envirosol des travaux au 1<sup>er</sup> novembre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les paiements progressifs numéro 2 et les honoraires de surveillance comme suit :

Réseaux	Règlements	Centre de pompes Villemaire	Envirosol
Alpino	367 / 405	57 934,70 \$	2 909,38 \$
Bastien	387 / 403	57 934,71 \$	3 898,59 \$
Beaulieu	366 / 404	74 984,73 \$	4 592,56 \$
Salzbourg	365 / 405	62 909,65 \$	3 279,57 \$
<b>Total</b>		<b>253 763,79 \$</b>	<b>14 680,10 \$</b>

**306.11.07 TÉLÉMÉTRIE – RÉSEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE**

---

Considérant que la mise aux normes du réseau d'eau potable décrété par le règlement 392 implique l'installation d'équipements de télémétrie;

Considérant le rapport du 23 octobre 2007 préparé par l'Équipe Laurence Experts-Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat d'intégration du système de télémétrie du Réseau du Village à Automation R.L. au montant de 12 500 \$ avant taxes, selon la proposition datée du 5 novembre 2007.

**307.11.07 TÉLÉMÉTRIE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ALPINO, BASTIEN, BEAULIEU ET SALZBOURG**

---

Considérant que la mise aux normes des réseaux d'eau potable Alpino, Bastien, Beaulieu, Salzbourg décrété par règlements du Conseil implique l'installation d'équipements de télémétrie;

Considérant le rapport du 23 octobre 2007 préparé par l'Équipe Laurence, Experts-Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :



## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil octroie le contrat d'intégration du système de télémétrie des réseaux Alpino, Bastien, Beaulieu, Salzbouurg à Automation R.L. au montant de 12 500 \$, avant taxes, selon la proposition datée du 5 novembre 2007.

### **308.11.07 INTÉGRATION DE LA TÉLÉMÉTRIE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

---

Considérant que l'intégration de la télémétrie des réseaux d'eau potable doit être faite à l'hôtel de ville;

Considérant le rapport du 23 octobre 2007 préparé par l'Équipe Laurence, Experts-Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat d'intégration du système de télémétrie à l'hôtel de Ville à Automation R.L. au montant de 21 500 \$, avant taxes, selon la proposition datée du 5 novembre 2007.

### **309.11.07 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES**

---

Considérant le rapport du 23 octobre 2007 préparé par l'Équipe Laurence Experts-Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise Le Directeur général à procéder aux achats nécessaires et aux demandes de licences à Industrie Canada afin d'assurer le fonctionnement des automates et de la télémétrie des réseaux d'eau potable.

### **310.11.07 GELCO – DÉCOMPTE NUMÉRO 3**

---

Considérant que le Conseil a octroyé le contrat des infrastructures de production de l'eau potable pour l'aqueduc du Village à la compagnie Gelco Construction en vertu du règlement 392;

Considérant la recommandation de paiement progressif no.3 préparé par Marcel Laurence, de l'Équipe Laurence, experts-conseil, pour la période se terminant le 31 octobre 2007;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement de 72 527,82 \$ à la compagnie Gelco Construction Inc.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **A.M. 24.11.07 AVIS DE MOTION – CONTRÔLE DES FOSSES SEPTIQUES**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu que le règlement 436 concernant la gestion des fosses septiques sera déposé lors d'une prochaine session. Le projet de règlement étant remis au Conseil, le directeur général sera dispense d'en faire lecture.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **311.11.07 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CCU**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2007 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **312.11.07 MUNICIPALISATION DES RUES DU SOMMET, DU VALLON ET DE LA CLAIRIÈRE**

---

Considérant que le propriétaire des rues Monsieur Michel Brisson de la Compagnie de technologie nouvelles a offert de céder les rues construites à titre gratuit;

Considérant que Paul Mondor de l'Équipe Laurence, experts-Conseil a déposé une confirmation à l'effet que la construction des rues est conforme aux normes de la Municipalité ;

Considérant que le Conseil est d'avis que l'intégration de ces rues au réseau routier municipal est avantageuse pour la communauté ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la cession des rues à titre gratuit et intègre au réseau routier municipal les rues du Sommet situé sur le lot 28 A-29, de la Clairière, lot 28 A-38-1 et du Vallon lot 28 A-42, en excluant les derniers 50 mètres de la rue de la Clairière, non construite, tous désignées au cadastre officiel du canton de Morin, circonscription foncière d'Argenteuil;  
Que ce Conseil accepte les servitudes d'écoulement qui s'exerceront sur toute la longueur des lots et sur une bande de terrain mesurant 20 pieds de largeur sur le lot 28A-31 et sur le lot 28A-33.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **313.11.07 ACHAT DE TERRAIN – CHEMIN BAKER**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de Monsieur Gérard Herrmann;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil informe Monsieur Herrmann qu'il étudiera ce dossier après que la réforme cadastrale ait été déposée à l'été 2008.

### **314.11.07 MUNICIPALISATION DES RUES DANS LE DOMAINE VAL DES CÈDRES**

---

Considérant que les propriétaires des rues messieurs François Chapdelaine et Benoit Chapdelaine, offrent de céder les rues construites dans le Domaine Val des Cèdres ;

Considérant que Paul Mondor de l'Équipe Laurence, experts-Conseil a déposé une confirmation à l'effet que la construction des rues est conforme aux normes de la Municipalité ;

Considérant que le Conseil est d'avis que l'intégration de ces rues au réseau routier municipal est avantageuse pour la communauté ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la cession des rues à titre gratuit et intègre au réseau routier municipal la rue Val des Cèdres sur les lots suivants :

**Lot numéro** (39-11) Rang 3

**Lot numéro** (39-22) Rang 3

et la rue de la Cédrière située sur lots suivants :

**Lot numéro** (39-21) Rang 3

**Lot numéro** (39-50)

**Lot numéro** (40-62) Rang 3

**Lot numéro** (40-75)

tous désignées au cadastre officiel du canton de Morin, circonscription foncière d'Argenteuil;

Que ce Conseil accepte les servitudes d'écoulement qui s'exerceront sur toute la longueur des lots et sur une bande de terrain mesurant 20 pieds de largeur de chaque côté de la ligne de division des lots suivants :

Entre les lots numéro (39-8) et (39-9)

Entre les lots numéros (39-19) et (39-20)

Entre les lots numéros (39-20) et (39-23)

Entre les lots numéros (39-42) et (39-43)

Et sur le lot (40-74) ;

Que ce Conseil accepte la servitude d'empiètement du lot 39-11.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil prend acte des servitudes attachées audit immeuble décrite au projet d'acte préparé par Me Michel Labrèche qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le directeur-général soient autorisés à signer le contrat et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **315.11.07 DÉROGATION MINEURE – 11, L'ÉCUYER**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h 28;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 29 octobre 2007 à intervenir dans ce dossier.

Suite aux discussions, il est unanimement résolu que le Conseil reporte sa décision à la fin de l'assemblée après un ajournement de quelques minutes.

### **316.11.07 PLAN DE LOTISSEMENT – LAC PERRY, PHASE 1**

---

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande pour un projet de lotissement de 26 terrains incluant le prolongement de la rue des Chanterelles et la partie sud du lac Perry sur les lots 1 à 14 (phase 1);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 42.10.07 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par Paul-André Régimbald, a.g., sous les minutes R4000 en date du 10 septembre 2007;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les lots de 1 à 14 seulement avec les conditions prévues.

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – ZONE 35**

---

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le règlement de zonage 434 qui corrige la grille des usages pour la zone 35 a été publié dans l'édition du Journal Lavallée du 19 octobre 2007 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement et invite le Directeur général à donner les grandes lignes.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

**Municipalité de Morin-Heights**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 20h40.

**317.11.07 ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
434 QUI CORRIGE LA GRILLE DES USAGES POUR LA  
ZONE 35**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 434 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le deuxième projet de règlement 434 comme suit :

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 434  
Qui corrige la grille des usages  
pour la Zone 35**

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007.

ATTENDU Qu' une erreur s'est glissée dans la grille des usages pour la zone 35 et qu'une correction doit être apportée en conséquence.

ATTENDU Qu' un avis de motion a été déposé à la session ordinaire du 10 octobre 2007 par Monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire avec dispense de lecture;

ATTENDU Que le premier projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 10 octobre 2007 ;

ATTENDU Qu'une assemblée de consultation a eu lieu à l'assemblée du conseil du 14 novembre 2007 ;

**EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

**Article 1. -**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2. -**

La grille des spécifications publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée pour la zone 35 afin d'y autoriser « l'usage résidentiel, classe 1, groupe 1 » résidentiel unifamilial, et autoriser la structure des bâtiments isolé, jumelé et contigu. [R.434 (01-10-2007)]

**Article 3. -**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général -  
secrétaire-trésorier

**RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DES  
LOISIRS ET CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois d'octobre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS DE LA FAMILLE  
ET DES AÎNÉS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel des comités pour le mois d'octobre 2007 et d'un sondage préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que les procès verbaux des réunions.

**318.11.07 TRIATHLONS ET DUATHLONS 2007**

---

Considérant que le Conseil a reçu les demandes suivantes de l'entreprise Sportriple relatives à l'organisation d'activités sportives qui emprunteront les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sportriple d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sécurité du Québec;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de :

Triathlon & Duathlon Mont Habitant, le 29 juin 2008  
Triathlon Ste-Agathe - ½ Ironman & Duathlon Plus, le 3 août 2008  
Duathlon Saint-Sauveur, le 6 septembre 2008

Que ce Conseil avise Sportriple qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

**319.11.07 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 36, RANG 4**

---

Le Conseil accuse réception de la lettre du Monsieur Gilles Beauregard datée du 24 octobre 2007;

Considérant que Monsieur Beauregard a réitéré son offre d'acquérir une partie de la rue situé sur une partie du lot 36, rang 4;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que ce Conseil désire conserver un accès vers le parc éclaté des Pays-d'en-haut situé sur les terres de la couronne situées sur le rang 5;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil réitère sa position exprimée par la résolution 205.07.07 à l'effet qu'une décision sera prise en temps et lieu quant à la cession du fond de chemin.

Que ce Conseil avise Monsieur Beauregard que l'offre de construire la rue en partageant les coûts à 50% demeure.

### **320.11.07 EXPROPRIATION DU LOT 36-2, RANG 5**

---

Considérant que la propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 36-2 du rang 5 a mis en vente le terrain;

Considérant que la Municipalité est à la recherche d'une porte d'entrée vers les terres de la couronne qui constituent le Parc éclaté des Pays-d'en-Haut;

Considérant que la Municipalité a présenté une offre d'acquisition de gré à gré de l'immeuble propriété de madame Nicole Robillard;

Considérant que la propriétaire n'a pas donnée de réponse ni par son courtier d'immeuble, ni son avocat;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à entreprendre la procédure d'expropriation pour cet immeuble à moins qu'une entente n'intervienne avec la propriétaire dans un délai raisonnable.

### **321.11.07 DOSSIER BASLER**

---

Considérant que la municipalité et la compagnie Basler Entreprises Inc. ont signé une entente relative à des droits de premier refus sur certains terrains sur les parties de lot 37A;

Considérant que les propriétaires de ces terrains ont demandé à la municipalité d'exclure certaines parcelles de lots de la transaction;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte les termes de la compagnie Basler Entreprises Inc. à l'effet que des parties du lot 37A situés des deux côtés de la rue projetée soient exclues du droit de premiers refus.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans le dossier.

**322.11.07 INTERNET HAUTE VITESSE**

---

Considérant qu'un grand nombre de citoyens de la région n'ont toujours pas accès à un réseau internet haute vitesse;

Considérant que Bell Canada par la voix de son directeur régional s'est dite prête à déployer rapidement un réseau haute vitesse dans la MRC des Pays d'en Haut ;

Considérant que pour ce faire l'assentiment du CRTC est nécessaire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Que ce Conseil demande au CRTC d'autoriser Bell Canada à déployer un réseau Haute vitesse sur le territoire sans délai.

**PÉRODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

À 21h38, le Conseil ajourne ses travaux.

Monsieur le Maire constate le quorum à 21h56 et le Conseil statue sur la demande de dérogation.

**323.11.07 DÉROGATION MINEURE – 11, L'ÉCUYER**

---

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de construire une verrière pour la propriété située sur le lot 31-34, rang 1 ;

Considérant que la demande vise la propriété située au 11, rue l'Ecuyer, dans la zone 7 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas au Conseil d'octroyer la dérogation demandée;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

Considérant que l'assemblée de consultation a été tenue durant la présente session;

Considérant que le Conseil a analysé la demande et compte tenu que l'aménagement de la verrière se fait sur le patio établi sur des piliers existants;

Considérant que cet aménagement ne modifie pas la projection au sol de l'immeuble ;



**Municipalité de Morin-Heights**

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure présentée, soit de réduire la marge de recul minimale d'un cours d'eau (Rivière à Simon) de 20 mètres à 16.34 mètres, tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur Jean-Francis Blondin, dossier 7162.

Que cette dérogation est consentie à condition que le propriétaire s'engage à n'aménager aucun patio ni escalier dans la marge de recul de 20 mètres.

**324.11.07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Que cette session soit levée à 22h00.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.